

# À l'Éducation nationale, le salaire au mérite n'est plus un tabou

LE FIGARO mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016

Outre le milliard débloqué pour augmenter les enseignants, «l'engagement professionnel»

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

**ÉDUCATION** Finies les inspections aléatoires, injustes et infantilisantes! Terminée la notation de l'enseignant qui en découlait et déterminait l'avancement dans la carrière. Laquelle restait malgré tout très linéaire... Place à «une vraie gestion des ressources humaines», qui valorise l'engagement et le mérite. C'est la promesse de la ministre de l'Éducation, qui a dévoilé mardi les grandes lignes de son plan de modernisation et de revalorisation de carrière des enseignants, qu'elle présente officiellement ce 1<sup>er</sup> juin aux organisations syndicales.

À moins d'un an de l'élection présidentielle, le gouvernement annonce un milliard d'euros d'ici à 2020 pour la rémunération des professeurs. Un milliard pour augmenter l'ensemble des enseignants, mais aussi pour permettre des carrières accélérées. En lieu et place des poussieuses inspections - tous les cinq ans en moyenne, mais certains enseignants peuvent ne pas en avoir pendant 10 ans -, sont programmés «quatre rendez-vous de carrière», à date fixe, pour tout le monde. Les deux premiers, autour de la 7<sup>e</sup> et de la 13<sup>e</sup> année d'exercice, permettront à 30 % des troupes de bénéficier d'une accélération de carrière. Seront distingués les professeurs reconnus pour leur «engagement professionnel» et «leurs parcours remarquables», a indiqué la ministre. Au bout de 20 ans, un 3<sup>e</sup> rendez-vous permettra d'accéder plus significativement au grade «hors classe». Les personnels pourront ensuite atteindre la «classe

exceptionnelle», nouveauté prévue dès la rentrée 2017 (voir-ci dessous).

Si les annonces de la ministre ont été bien accueillies par les syndicats, reste à concrétiser le projet. Najat Vallaud-Belkacem vend un «changement de paradigme», rappelant que la dernière évolution d'ampleur remonte à Lionel Jospin en 1989. «Mais quel est ce nouveau paradigme? interroge Jean-Rémi Girard, vice-président du Snalc. Quelles seront les nouvelles conditions de l'évaluation?» Quelle sera, notamment, la part du mérite par

rapport à l'ancienneté? «Avec la notion de mérite, on risque de se retrouver sur une forme de cooptation. Les enseignants dans la bonne configuration idéologique seront-ils privilégiés? Les formateurs à la réforme du collège seront-ils récompensés?», ironise Jean-Rémi Girard, en allusion à cette réforme décriée par le Snalc et le Snes. Les deux syndicats évoquent d'ores et déjà «un moyen de pression». «C'est déjà le cas avec le système d'évaluation actuel», s'agace Christian Chevalier à l'Unsa, qui salue «une avancée pour l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle».

## Une accumulation de tâches

Le travail des organisations syndicales dans les semaines à venir consistera justement à étudier cette question. La notation de l'enseignant disparaissant, il faudra définir une grille nationale de critères. Enfin, quelle sera la forme de l'entretien? Par qui sera-t-il mené? Actuellement, les enseignants du second degré sont doublement évalués, par l'inspecteur et par le chef d'établissement. Ce

va être récompensé.

dernier pourrait-il prendre plus de poids? On se souvient qu'en 2012, la tentative de Luc Chatel de faire endosser au seul chef d'établissement l'évaluation des enseignants avait déclenché un tollé...

L'Éducation nationale a-t-elle entamé sa révolution? Quatre grands rendez-vous, dans une carrière, c'est finalement assez peu... «Il manque une gestion quotidienne. Nous avons une directrice des ressources humaines pour un million de personnes, rappelle Jean-Rémi Girard. Résultat: ce sont les syndicats qui assurent une partie de cette mission...»

En dehors de ces nouvelles étapes de carrière, le ministère explique que le travail régulier des inspecteurs sera recentré sur le conseil, l'accompagnement et la formation des enseignants. «Je ne peux que me réjouir de cette intention», observe Paul Devin, secrétaire général des inspecteurs à la FSU. Il constate cependant que les inspecteurs restent confrontés à une accumulation de tâches, administratives, institutionnelles, pédagogiques... «Il ne peut pas y avoir de miracle», conclut-il. ■

## Les profs d'éducation prioritaire et les directeurs d'école récompensés

«C'est la première fois dans l'Éducation nationale que la difficulté est prise en compte», se félicite Christian Chevalier, à l'Unsa, proche de la majorité.

Le plan de revalorisation de carrière des enseignants permettra en effet de prendre en compte l'exercice du métier en «éducation prioritaire». «Jusqu'ici, les enseignants les mieux payés étaient ceux qui avaient les meilleurs élèves et formaient l'élite», ajoute Christian Chevalier, évoquant les classes préparatoires.

Concrètement, à la rentrée 2017, un 3<sup>e</sup> «grade», la «classe exceptionnelle», sera créé (après la «classe normale» et la «hors classe»). L'accès à ce grade permettra de promouvoir en priorité les enseignants qui, pendant huit ans, auront exercé en éducation prioritaire ou occupé des responsabilités particulières comme la direction d'école. Il permettra ainsi d'atteindre un niveau de rémunération proche d'un agrégé en fin de carrière. Soit 4 500 euros net. c. b.